

Rédaction: 162 rue Saint-Denis  
Chambres 300 - 301  
Administration: 164 rue Saint-Denis  
Tél.: Est 893. Atelier, M. 7309

Abonnements par la Poste

	Canada	Etranger
Un an . . . . .	\$2.50	\$3.50
Six mois . . . . .	1.50	1.75

CONTRE TOUS LES ABUS ET TOUTES LES INIQUITES

LE MATIN

POLITIQUE ET LITTERAIRE

SIMPLE QUESTION

PUISQUE LE GOUVERNEMENT  
TASCHEREAU SE VANTE DE SON  
SURPLUS, POURQUOI CONTINUE-  
T-IL A EMPRUNTER DES MIL-  
LIONS ?

Journal d'avant-garde

Directeur: ROGER MAILLET

LES EMPOISONNEUSES DU PEUPLE

Autant la Presse Jaune met de complaisance à étaler les plus vulgaires détails du meurtre le plus ordinaire, autant elle se taira devant toute iniquité sociale ou judiciaire. L'esprit public de ces feuilles sordides se mesure à la piastre.



Questions actuelles

LES VIEILLES BADERNES

On appelle vieilles badernes ces employés, ces fonctionnaires, ces commerçants ou ces rentiers qui furent autrefois consciencieux, dévoués et peut-être même sincères, mais dont le cerveau vieilli n'a plus assez d'élasticité pour comprendre les nécessités nouvelles qu'entraînent les temps nouveaux ou la civilisation qui continue à grandir. C'est la dernière étape du cerveau avant le ramolissement qui s'avance à grands pas.

On trouve de vieilles badernes partout: dans l'armée comme dans le commerce, dans la justice comme dans la politique, dans toutes les usines et dans toutes les administrations. On ne leur conserve une situation de façade dans les usines ou les administrations que par égard à leurs longs et loyaux services, par pitié aussi quand on les sait pauvres et sans soutien. Ils ne sont généralement pas dangereux, car le fait d'être hypnotisé par le passé ne tire pas à grandes conséquences, excepté cependant quand le public, c'est-à-dire la nation, peut être victime de leur infirmité, trop souvent méconnue, qui ne leur permet plus que de suivre les errements de leur routine surannée.

Ainsi tout dernièrement, l'honorable C.-I. Delage, encore surintendant de l'Instruction publique, vantait aux membres du Rotary Club, la beauté, la bonté, l'efficacité de notre système facultatif d'Instruction publique. En lisant cette nouvelle qui serait désohilante si elle ne venait pas d'une personne qui est encore surintendant d'Instruction publique, nous avons pensé à son confrère et ami Monsieur Magnan et ensuite aux vieilles badernes.

Monsieur Athanase David est jeune, si jeune qu'il n'a encore aucun passé que ses mois de nourrice, et sa valeur ne s'est relativement affirmée que dans les discours qui terminent si désagréablement les banquets. Peut-être est-il obligé de traîner dans l'exercice de ses fonctions de secrétaire de l'Instruction publique ces deux boulets du bon vieux temps que doivent être Messieurs Magnan et Delage, ce qui l'empêche de faire, s'il en avait l'idée, les réformes utiles, nécessaires, urgentes que réclame notre système d'Instruction publique.

Je suggère qu'on donne à ces messieurs Magnan et Delage, une retraite en rapport avec leurs services aussi antédiluviens que leurs méthodes, qu'on y ajoute un titre ronflant et sonore, et qu'on les envoie planter des choux dans une maison de campagne chaude et confortable.

Mais pour Dieu! débarrassez-en la jeunesse des écoles.

NO CHRISTIANITY!

Voici le cri d'alarme que vient de pousser le révérend évêque Barry Doyle. On peut en effet, à propos d'esprit religieux, et surtout au Canada, parodier le mot du Normand à propos de la récolte de pommes: "Pour des pommes, il y a bien des pommes, mais pour des hommes, il n'y a pas de pommes", et dire: Nous multiplions les manifestations religieuses extérieures, mais nous en ignorons ou en voulons ignorer tous les symboles et par suite tous les devoirs qu'ils nous imposent.

L'esprit général est tout à la parade. Combien de gens arborent ostensiblement à leurs boutonnières des croix de tous les calibres, alors que leur esprit est tendu par la crainte de laisser surprendre le secret de leur hypocrisie, de leur canaillerie, de leurs pensées de lucre et de stupre, de leurs désirs gloutons, de leur sale, froid et féroce égoïsme?

Il n'y a plus d'esprit civique; personne ne veut se dévouer à la chose publique s'il n'y trouve pas son intérêt personnel. Le peuple entier adore le veau d'or dont le culte est pratiqué par toutes les classes de la société, sans aucune exception, et nos gouvernants montrent l'exemple.

L'esprit religieux et l'esprit politique sont tout entiers absorbés par des mesquineries. Bien peu communieraient à la communion n'était pas publique! Nos lois politiques semblent dictées par des jeunes gens sages et naïfs à des enfants d'école qu'ils craignent de pas les voir aussi soumis et obéissants qu'eux. Rappelez-vous la naïveté de la loi sur la traite de joyeuse mémoire, les tracasseries actuelles à propos des heures d'ouverture et de fermeture des hôtels, la loi ontarienne qui interdit les journaux mentionnant les paris aux courses, etc., etc., fatras de bondieuseries de mauvais aloi et d'enfantillages!

Et pendant ce temps-là, monsieur Magnan et son confrère Delage répètent leur hi! han! tant connu: "Honneur à la province de Québec!" et notre système d'Instruction publique continue à croupir dans l'inefficacité et le marasme.

Les conflits entre le capital, soutenu par l'armée, et le travail se multiplient ou s'aggravent, les propriétaires tabous continuent d'exploiter la classe ouvrière; la question sanitaire qui se lie à celle de ces logements que nous envient les touristes arrivant par le Grand Tronc, reste éternellement à l'étude; les intermédiaires continuent à exploiter le consommateur; les Etats-Unis nous ferment leur marché grâce au tarif Fordney; la question forestière avec le défrichement abusif que complètent les feux de forêts, reste oubliée; le développement des pouvoirs d'eau se fait cahin-caha; l'immigration se fait mal, la question des chemins de fer est trouble.

Notre christianisme est en raison directe de notre développement intellectuel: No christianism!



SOLITUDE

Avant d'être courbés sous l'épreuve et les ans  
Nous irons demeurer plus près des paysans,  
Pour y vivre comme eux d'une simple existence,  
Toi recherchant un air, moi cueillant une stance;  
La lumière teindra le bout de nos crayons,  
Et nos jours seront faits d'aubes et de rayons.  
Nous vivrons dans la paix d'une verte campagne,  
Ayant toujours la blonde aurore pour compagne.  
Nous marcherons tous deux dans l'herbe des vallons,

Et sans savoir jusqu'où ni pourquoi nous allons,  
Nous irons, enlacés et rêveurs, dans la plaine,  
Moissonneurs des beautés dont la nature est pleine,

Retrouvant dans l'azur du matin triomphant  
Notre jeune candeur et notre âme d'enfant!...  
Nous marcherons tous deux lentement sur la mousse,

Épiant le ruisseau qui s'ébat et qui mousse  
Le lièvre qui bondit au sein des bois profonds,  
Et l'enchevêtrement mystérieux que font  
Dans un dessin de brume et de gazes légères,  
Le lierre frileux et les blondes fougères!...  
Puis quand, lassés de toutes ces écloisons,  
L'esprit chargé d'éclairs, l'oeil plein de visions,  
Nous rentrerons avec tout le ciel bleu dans l'âme,  
L'ores de tant d'azur, brûlés de tant de flamme,  
Rajeunés et joyeux comme un jeune printemps  
Qui teint les arbres morts de ses tons écruants,  
Nous pourrons, de nouveau, concevoir cette joie  
De voir dans l'or des blés le soleil qui se noie,  
Et d'entendre, du seuil où l'on aime à s'asseoir,  
La cloche des troupeaux qui tinte dans le soir!...

Blanche LAMONTAGNE BEAUREGARD.  
(Le Canada français.)

LITTERATURE ET BOXE !

Encore un écrivain, un poète, qui meurt presque dans la misère! William Hurrell Mallock avait dû accepter une pension de 15 livres sterling pour ses travaux littéraires si distingués. Il écrivait principalement contre le socialisme; il était donc du côté du manche, et il crevait de faim quand même.

Mais Dempsey et Firpo, aux faces si intelligents, qui ont passé tant d'années à étudier, à s'instruire pour le relèvement de l'humanité, n'est-ce pas? reçoivent des centaines de mille dollars, presque comme les artistes de cinéma. La boxe et la galanterie, il n'y a que cela qui paye.

Parce que nous sommes des peuples de marchands, nous sommes hypnotisés par l'argent. Le veau d'or est toujours debout. Notre présence aux offices religieux n'est que bluff et hypocrisie.

Il faudrait que Jésus revint sur la terre pour fouailler tout notre grand monde comme notre demi-monde!

LES CHEVAUX DE COURSE ET LES

BOXEURS !

Si l'on permet les courses de chevaux et la bêtise des paris, ce n'est pas seulement pour percevoir une taxe et permettre l'exposition des grandes toilettes du jour, mais aussi, dit-on sans rire, pour travailler à l'amélioration de la race chevaline des croisements soigneusement étudiés.

Si le boxeur doit aider à l'amélioration, au développement physique — et combien physique! — de la race humaine, il devrait être croisé lui aussi et pour ce faire gardé dans un haras? Ça, c'est logique!

LOGIC.



Si comme je faisais remarquer le procureur de la Couronne, le dénommé Hamilton est reconnu partout comme le plus grand "fabricant de preuve" de l'Amérique du Nord, pourquoi n'a-t-on pas fait appréhender ce parjure professionnel qui semblait vouloir témoigner pour la défense?

De même que la valétaille ministérielle de Québec néglige de raconter cette histoire de Vatican inventée de toute pièce, de même M. le baron Atholstan n'a pas au devoir d'expliquer à ses lecteurs les motifs financiers qui ont dicté l'article "Murmure de mort".

Non, madame, Médéric n'aura jamais la timidité du Dr Banting, acclamé à Londres, par les quatre cent principaux médecins de l'Empire britannique.

La "Minerve" fait remarquer que le surplus du gouvernement provincial subit toujours une baisse après les élections pour augmenter ensuite tous les ans jusqu'à l'élection suivante.

Le "Matin" n'avait pas tort de parler des FARIOLES BUDGETAIRES de nos trésoriers provinciaux.

Est-ce parce que M. Aurèle Lacombe fut pendant si longtemps le laquais de Léonide qu'on lui a soudain découvert de la compétence en matière de route? Voici un bon sujet d'interpellation pour les anti-ministériels.

Cinquante pour cent des travailleurs de Montréal, commis et ouvriers, gagnent moins de 20 dollars par semaine. Plus des deux tiers de la population est de langue française. Ceci explique peut-être cela.

"A Amherstburg, Ontario (comté d'Essex), le dimanche 15 avril, à une réunion des Chevaliers de Colomb, un des Grands Maîtres faisait un vibrant appel à ses "frères" pour les engager à s'opposer par tous les moyens à l'envahissement de la province d'Ontario par la province de Québec."

Qu'en pensent les compagnons du cercle Lafontaine, la Garde Dollard et autres zouaves?

MM. Vien et Boivin qui ont protesté contre les paroles de Mlle McPhail, au sujet des fonds électoraux, nous font penser aux innocents petits chérubins en or qui acclament le dernier monument élevé à Québec.

MAUVAISE TACTIQUE

Si le gouvernement provincial attend la veille des prochaines élections pour permettre la vente du vin dans les tavernes, réclamés par le peuple, il peut d'ores et déjà se mettre bien en tête qu'il sera trop tard et que ça ne prendra pas!

"LA VERITE CHOQUE"

Il faut lire ce curieux petit livre sur les moeurs du temps présent.

L'auteur, M. Monrteuil, y dénonce vigoureusement, mais dans un langage simple, à la portée de tout le monde, les turpitudes du régime Taschereau. M. Perron et Médéric y en prennent aussi — comme on dit — pour leur rhume.

Dans l'ensemble, ce pamphlet frappe juste, mais dans le désir de frapper trop fort, il lui arrive de commettre des erreurs: ainsi pour l'école des Beaux-Arts et quelques autres points de détail.

M. Monrteuil semble, d'autre part, connaître à fond le mécanisme souterrain de notre politique et les moeurs du Palais.

"La vérité choque" est en vente dans toutes les bonnes librairies de Montréal et de la province.

NOS CHEMINS DE FER

Les recettes brutes des chemins de fer nationaux du 1er janvier au 21 juin 1923 sont de \$107,589,707. C'est une augmentation de \$14,222,801 sur la même période de l'année précédente.

COMPLICATIONS

Voici que le procès Delorme  
Se complique de jour en jour;  
Et pour que la cour point ne dorme  
On y met même de l'humour...  
D'abord, au début de l'affaire,  
On admit qu'un seul revolver  
Avait, s'entourant de mystère,  
Fait sa victime un soir d'hiver...  
Puis ensuite on parla des balles...  
Un expert s'en vint appuyer  
Un doigt savant sur les spirales  
Causées par un acier rayé...  
Le tribunal allait admettre  
Que les trois petits bouts de plomb  
Pour leur affreux crime commettre  
Sortirent d'un même canon,  
Lorsque la savante défense  
Se mit en tête de prouver  
Que sur leur double provenance  
On ne peut un doute élever...  
Déjà, aux dires de la presse,  
On avait pu "solutionner":  
Les taches de sang et de graisse  
Souillant un siège un peu fané,  
Et l'on allait clore l'histoire  
Quand un autre expert new-yorkais  
S'amena pour nous faire accroire  
Que deux armes ont fait les frais  
De la petite tragédie...  
Vite on enfourche ce cheval,  
Et clic! clac! la cour étourdie  
Se sent prête à se trouver mal...  
Mais cette course à l'expertise  
Adopte un train si déchainé,  
Que j'ai peur qu'un jour on ne dise  
Qu'il ne fut point assassiné!

FRANDERO.  
L'Événement.

Québec, 11-7-23.

Le régime du "bon plaisir"



M. Taschereau songe à instituer une loi pour la presse.  
N. B. — Le grondin est en papier-mâché.

L'APPEL DE MACNAB A CESAR. — DOCUMENT POUR L'HISTOIRE CONTEMPORAINE

MacNab Appeals to Caesar-Otherwise Ottawa

HE POINTS OUT THE COMPLICITY OF GOUIN IN THE NON-PUNISHMENT OF THE TRIO OF BRIBE-TAKERS. — A SHARP REBUKE ADMINISTERED TO PRINCIPAL CURRIE OF MCGILL, WHOSE PRAISE OF GOUIN, MACNAB DECLARES, IS AN OUTRAGEOUS UTTERANCE.

LE "MATIN" PUBLISHES BELOW A MEMORIAL TO HIS EXCELLENCY-IN-COUNCIL, SENT BY BRENTON A. MACNAB, THE FORMAL ACKNOWLEDGMENT OF ITS RECEIPT AT OTTAWA, AND A TRENCHANT CRITICISM OF A RECENT UTTERANCE OF SIR ARTHUR CURRIE, OF MCGILL, BY MR. MACNAB.

To His Excellency The Governor-General of Canada-in-Council.

The undersigned respectfully submits.— That various official records are in existence, which form part of the transactions of the Quebec Legislature, the same being contained in publications and journals of the Legislative Council and House of Assembly of the said Legislature, especially in the year 1915 and subsequent years, as well as in the recorded debates of the said Council and Assembly of the same period; easily come at, and the whole within the sure knowledge of His Excellency's adviser, the present Minister of Justice, showing, in proof positively, and as of,—

- (a) Certain members of the said Legislature were charged with being the recipients of bribes, and,
- (b) Committees of the said Legislature so found, and,
- (c) The bribes-takers were allowed to resign, and,
- (d) Were not punished, as by statute provided, and,
- (e) Whereafter one of the said bribe-takers was elected to sit in the House of Assembly, and,
- (f) While so sitting, during the session of 1922, his offence was palliated by the Prime Minister of Quebec, as well the Attorney-General, who expressed his confidence respecting the bribe-taker's re-election, and,
- (g) Whereupon the said bribe-taker denounced, among others, the undersigned, under legislative privilege, as a "villain and scoundrel," whereas the undersigned did but assist, in all propriety, in bringing the said bribe-taker to investigation, thereby and then furnishing proof of his guilt, as officially found by the said Committees of the Chambers of the Legislature, and,
- (h) Inasmuch as no recourse in law is now afforded against the maker of the aforesaid criminally libellous statement concerning the undersigned, and so spoken by the said bribe-taker:—

That the whole, as cited, doth constitute a grave scandal and injustice, by reason of which the laws of Canada and every precept of justice, as they concern the undersigned especially and the public generally, are unwholesomely outraged and set at defiance;

That, moreover, two other members of the Legislature were found guilty of accepting bribes in the manner hereinbefore mentioned, are similarly unpunished, and presently practising as King's Counsel as members of Their Lordships of the judiciary of the Province of Quebec, whereby the aforesaid grave scandal and injustice and outrage in contempt of the laws of Canada and British justice, are accentuated and magnified in, perhaps, an unprecedented and most deplorable fashion;

That the whole aforesaid facts are well within the knowledge of the Federal Minister of Justice, the Attorney-General of the Province of Quebec, the Bench and the Bar of Montreal, despite the which such action as would be proper and seemly is withheld, whereby the scandal is allowed to continue, and the injustice is unmitigated and glaring;

That further argument thereanent is set forth in greater detail and with especial emphasis in the two herewith enclosed pamphlets; That, inasmuch as the present Federal Minister of Justice was undeniably concerned, in the first instance, in enablement of the miscarriage of justice involved in the circumstances, and, therefore, his necessary and warranted administrative representations to the judiciary of the Province of Quebec, to the Bar of Montreal and the

Attorney-General of the Province would, therefore, carry no weight because of such disability, the undersigned makes emphatic assertion and earnest representation, by and through this submission, of Sir Lomer Gouin's unfitness for his high office;

That instead of being a medium of proper enablement of Justice, on the contrary he is a stumbling-block and preventive in that respect, and brings the titular headship of the Federal Law Department into undeniable and unprecedented contempt;—

WHEREFORE:—The undersigned doth respectfully urge that meet and seemly action and interposition be not denied by His Excellency the Governor-General-in-Council, so that,

- (a) The contempt of Their Lordships of the Judiciary concerned shall be removed, and,
- (b) Statutory penalty be invoked against the three bribe-takers, whose offending is manifest in the record, named and afforded as aforesaid:—

And to that end the undersigned respectfully doth hold, urge and ever pray, so that justice may be done him, and the law of the land vindicated, and its administration relieved from the existing factors of negation.

Dated: May 17, 1923; undersigned's address: 211 Wilson Ave., Montreal.

(Signed) Brenton A. MACNAB.

Department of the Secretary of State, Ottawa, May 25, 1923.

Sir,— I have the honour to acknowledge receipt of your letter of the 17th instant with petition addressed to His Excellency the Governor-General of Canada-in-Council and to inform you that the same will receive due consideration.

I have the honour to be, Sir, Your obedient servant, (Sgd.) Thomas Mulvey, Under-Secretary of State.

Brenton A. Macnab, Esq., 211 Wilson Ave., Montreal.

Gouin "puffery," and "sacrilegious swank"

An open letter to Sir Arthur Currie of McGill.

Sir,—The Montreal Star of May 14th last reported you as saying of Sir Lomer Gouin, at the unveiling of his portrait, in an educational institution in Montreal the following:—

I am happy to be with you today in that it permits me to join in this tribute to your founder. Sir Lomer Gouin enjoys a fortunate position inasmuch, as while he is still with us in his full vigor, we can show him by some testimony how we value his work.

I can well understand the pride with which our French-Canadian friends regard this distinguished man. But he does not belong to you alone. (Cheers). He belongs to all Canada. And we are indeed fortunate that this voice is still heard in our legislative halls, and that his counsel is available in our inner cabinet.

Sir Lomer Gouin not only is a man who by his earnest endeavor enjoys the confidence of his fellow-citizens; — we regard him as an earnest, loyal Canadian. (Cheers).

At the same time, Sir, even as you spoke, certain irrefutable facts were within your knowledge concerning your fellow-director of the Bank of Montreal, which should have caused you to pause before uttering the words you so readily spoke concerning the Minister of Justice of Canada.

These facts of official record were contained in a pamphlet, published by the undersigned, on January 25th of this year. Every word in that pamphlet regarding Sir Lomer Gouin was true.

Your name appears in the list of people to whom copies were sent at my direction. Especially were true these words in it written by me (See page 27) —

But I do know something of Sir Lomer Gouin's actions and record when he was premier and attorney-general of Quebec. You will find something of it in a pamphlet which I am sending you. Also I send you the essential findings of the Quebec Legislature Committees re three bribe-takers therein mentioned. On this basis of fact and testimony, Sir Lomer Gouin's protestation and invocation of "true justice and British fair play" leave me cold. These do not lie in his mouth without danger of choking him, which have resulted... in re-creating a proved bribe-taker in the Quebec Legislature. And Gouin is responsible. I unhesitatingly denounce Sir Lomer Gouin, Minister of Justice of Canada, as an accomplice of criminal bribe-takers, in that he allowed them to escape punishment in pursuance of his own political courses in office as premier of Quebec. I, moreover, stand ready to prove it in any court of his own choosing—now—at once! I court the publication of this letter in any newspaper in Canada. I challenge the judgment of any responsible editor in Canada to pronounce my charge as not otherwise than free of libel in law, under the rules of Truth and Public Interest governing publication... I finally declare that all of the might and power of the Quebec and Ottawa governments are unable to successfully controvert this indictment of Sir Lomer Gouin, as herein declared, and as elsewhere officially recorded.

There is, Sir, no taint of irresponsibility, no rashness, on my part in penning these grave words. They were not set down in a wanton spirit, I knew the man. I still know him. These words have gone unchallenged—they defy challenge!

Even if you plead non-receipt of my pamphlet, how can you evade responsibility in respect of your astounding utterance, through pleading lack of knowledge of Sir Lomer Gouin's record? To do so, in this community especially, would stamp you as an innocent ignoramus, unfit to occupy the high positions which have fallen to you. What of your words, then, uttered on May 13th as above?

May I not ask you, with full warrant for the questions: what is to be the effect of this extraordinary exordium in regard to Sir Lomer Gouin upon the minds, the morals, of the young men in tuition at the great educational institution you now head? Upon the honesty of the staff of the bank I have named, from one end of Canada to the other?

I say, then, that the words Sir Arthur Currie spoke should not be confined to him, who today stands conviction of violation of his oath of office when Prime Minister of Quebec in palliation of proved crime and criminals.

I cannot conceive of your predecessors, Sir William Dawson and Sir William Peterson, giving such an one such an endorsement.

I cannot conceive of these two gentlemen sitting on the same directorate with such a man as Gouin!

I say to you further, Sir, that you have spoken in complete and reckless disregard of Sir Lomer Gouin's record in politics and otherwise.

I go so far even to say that the public laughs, in derision and scorn, cynical though the cacchination be in some quarters, at both Sir Arthur Currie and Sir Lomer Gouin on the basis of this performance in "puffery," though Napoleons of War, Finance, Civil Justice and Statesmanship they pretend to be.

The Principal of McGill, Sir, has not pontifical powers to close the gates of Hell. Nor to open the doors of Heaven, in total disregard of human and divine laws. Not though he talk high-sounding falsties and exaggerations in Montreal, just as, in like fashion, he assured the Canadian

(suite à la dernière page)

# Budget Hushion pour une famille

## AVANT-PROPOS

En ma qualité d'échevin, représentant un district ouvrier de la cité de Montréal, j'ai présenté au Conseil de Ville, il y a quelque temps, un plaidoyer en faveur d'un meilleur salaire pour l'ouvrier. Pour convaincre mes collègues des besoins d'un ouvrier et de sa famille, j'ai présenté un budget pour une famille de cinq personnes.

Ce budget a été référé au comité des Finances du Conseil de Ville qui, après une étude approfondie, a adopté à l'unanimité le rapport suivant, le 27 janvier 1923.

"Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport que, conformément aux instructions du Conseil, il a étudié le budget de famille préparé par l'échevin W. J. Hushion et qui avait été référé par le Conseil.

Qu'après due considération, il en est venu à la conclusion que, pour faire face à ses besoins et à ceux de sa famille, en supposant que cette dernière comprend une moyenne de trois enfants, un ouvrier doit recevoir pour son travail un minimum de quarante cents l'heure.

"Votre Comité désire informer le Conseil qu'il en est venu à cette conclusion après s'être rendu compte que les ouvriers manquent souvent d'ouvrage plusieurs jours par semaine, et souvent plusieurs semaines ou plusieurs mois par année, et que même s'ils ne manquaient jamais de travail et étaient payés quarante cents l'heure, dix heures par jour, 300 jours par année, ce qui arrive très rarement, ils ne gagneraient que \$1,200 par année.

"Ce montant de \$1,200 étant le minimum du budget d'une famille composée de cinq personnes, soit le père, la mère et trois enfants, une moyenne qui est le plus souvent dépassée par les familles ouvrières, votre Comité considère qu'il serait juste qu'un minimum de quarante cents l'heure soit décrété pour les ouvriers à l'emploi de la Cité, ou à l'emploi des entrepreneurs exécutant des travaux pour la Cité, quelle que soit la nature des travaux, et que le coût des travaux soit imputable aux propriétaires ou à la Cité, et que les ouvriers soient employés temporairement ou en permanence.

C'est pourquoi il recommande que le Comité Exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de fixer une échelle minima des salaires d'ouvriers."

Vu que de plusieurs milieux différents on m'a demandé des copies de ce budget et des raisons qui militent en sa faveur, et dans l'espérance que le principe sera adopté par les employeurs, et contenance par les statuts, j'ai dans les quelques pages qui suivent résumé les faits et arguments que j'ai déjà présentés.

W. J. HUSHION.

## CHACUN DOIT TRAVAILLER POUR SA SUBSISTANCE — TELLE EST LA LOI UNIVERSELLE

Bien que les découvertes de la science et les perfectionnements de la mécanique aient contribué pour beaucoup à l'élimination du travail manuel, il n'en reste pas moins vrai que la grande majorité de ceux qui doivent gagner leur vie et celle de leur famille doivent encore compter sur leurs bras. En conséquence, le pays qui offre la plus grande mesure de rémunération proportionnelle au coût de la vie est celui qui a le plus bel avenir parce qu'il produit des travailleurs satisfaits.

Des travailleurs satisfaits signifient une plus grande production et une plus grande prospérité nationales.

Le Canada est un pays vaste avec d'immenses ressources naturelles mais une faible population. Dans le cours ordinaire des choses, le Canada devrait être le centre d'attraction de l'Europe surpeuplée, et devrait attirer surtout la jeunesse vigoureuse de la Grande-Bretagne. Malheureusement tel n'est pas le cas, car le dernier recensement montre qu'au cours de la dernière décennie l'augmentation du chiffre de la population du Canada est inférieure à l'augmentation naturelle, celle du surplus de la natalité sur la mortalité, et que l'an dernier l'immigration a été plus considérable que l'émigration. Ce qu'il y a de plus regrettable, c'est que l'émigration se compose principalement de jeunes Canadiens, ce qui veut dire que le Canada, après avoir élevé et éduqué des enfants les perd au bénéfice de pays voisins dès qu'ils commencent à devenir un facteur dans la production économique et industrielle du pays.

On a voulu expliquer de plusieurs manières cette exode constante de nos jeunes gens, mais je n'ai aucune hésitation à affirmer que la principale raison se trouve dans l'incertitude des perspectives d'avenir en ce pays, où, dans la lutte pour la vie et la rémunération du travail, la loi de l'offre et de la demande semble avoir complètement remplacé cette autre loi beaucoup plus humaine de la responsabilité mutuelle entre l'employeur et l'employé. Comme résultat le Canada voit tous les jours ses fils et ses filles désertir à l'étranger pour s'y assurer un meilleur gagne-pain.

Même quand la vérité est désagréable, ce n'est pas une raison de la dissimuler, et s'il est pénible de la constater il est encore plus urgent de la dire: le Canada n'atteindra la position à laquelle lui donnent droit ses ressources et son ambition tant qu'il n'aura pas regardé la vérité en face et paré à la situation.

Pour ne prendre comme exemple que l'ouvrier ou journalier qui forme la majorité de la population rurale ou urbaine, il est constaté que la moyenne de son gain annuel est en-dessous de \$900. D'autre part, on constate qu'il lui faut pour son entretien et celui de sa famille, au moins \$1,200 par année. Quand le gain d'un homme, même s'il a du travail chaque jour de l'année, est notoirement inférieur à ses besoins et à ceux de sa famille, c'est qu'il y a quelque chose de défectueux dans le système économique du pays.

Outre les difficultés du jour qui confrontent toujours l'ouvrier, celui-ci est aussi continuellement en face d'un autre problème, celui du lendemain. A moins qu'un homme ait pu, à même son gain, pourvoir à ses vieux jours, son sort est plutôt triste quand il arrive à un certain âge. D'après un récent rapport de la Commission du Service Civil du Canada, sur la nomination d'un inspecteur de wagons à marchandises, un candidat considéré comme qualifié sous tous les rapports a été mis de côté "parce qu'il était âgé de soixante ans." Dans ces sept mots il y a une sombre tragédie qui doit émuover tous les travailleurs du Canada où il n'existe pas de pensions pour le vieil âge, comme en Grande-Bretagne.

Je prétends que le Canada continuera à perdre ses meilleurs sujets tant qu'il ne se sera pas mis en position d'assurer à chaque travailleur un revenu suffisant pour son entretien et celui de sa famille.

A partir du 1er avril 1923, le minimum de salaire payé aux femmes employées dans les industries de l'Alberta est de \$14 par semaine de quarante-huit heures. En décrétant ce minimum arbitraire au salaire de la femme, le gouvernement de l'Alberta a pris sur lui la responsabilité d'assurer à ces travailleuses au moins leur subsistance.

Le gouvernement de la province de Québec a maintenant à l'ordre un projet similaire et je n'ai aucun doute que les autres gouvernements provinciaux suivront l'exemple de l'Alberta.

Mais pourquoi limiter cette protection aux femmes qui dans la plupart des cas n'ont pas à porter le fardeau du chef de famille? Si le principe est bon fondamentalement, et s'il est dans les meilleurs intérêts de l'humanité parce qu'il conserve le principal actif de la nation, il devrait s'appliquer également à tous les travailleurs, aux hommes comme aux femmes et particulièrement aux journaliers, à tous ces hommes sans métier qui n'ont aucun autre moyen de protection pour eux et leurs familles dans la lutte pour l'existence.

Ces familles sont le vrai nerf de la nation, son plus beau sang. Elles ont le droit à la subsistance, et cette subsistance doit leur venir par le gain du père. Ce dernier a donc droit à un gain qui le supporte lui et sa famille. Malheureusement cela n'a jamais été reconnu, bien que le principe ait été accepté dans le cas des femmes. Attendu que l'Etat tient le père responsable du logement, de l'alimentation et du vêtement des enfants et le force de les tenir à l'école jusqu'à l'âge de seize ans, les gouvernements devraient au moins voir à ce que ce père de famille gagne assez pour faire face aux obligations qui lui sont imposées.

Je crois que les conditions regrettables auxquelles a été réduit le travailleur canadien sont dues en plus grande partie au manque de connaissances sur ses besoins, et je crois qu'il est du devoir des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral de faire préparer et publier chaque mois un "budget de famille" comprenant chaque item de dépense courante nécessaire pour rendre la vie supportable, et d'en faire

prendre connaissance par tous les employeurs afin qu'ils puissent mieux comprendre les besoins de leurs employés. Si un tel budget était adopté dans chaque province, il en résulterait des relations beaucoup plus cordiales entre employeur et employé, parce que les uns et les autres se comprendraient mieux et réciproqueraient mieux aux désirs et besoins des uns et des autres et aurait aussi pour objet de prévenir les grèves, même l'arbitrage, puisqu'on pourrait toujours déterminer les salaires selon le coût de la vie.

"Un travailleur a le droit à une subsistance raisonnable et à celle de sa famille."

"Il ne faut pas que le Canada ait constamment une partie de sa population en butte contre les morsures de la pauvreté. C'est détruire les rêves d'avenir et étouffer l'ambition."

## RAISONS ELEMENTAIRES

Dans les conditions industrielles du jour de la rétribution du travail se mesure à la loi de l'offre et de la demande, sans tenir compte de l'élément de la responsabilité humaine.

Au point de vue de la communauté c'est une pratique économiquement fautive parce que le revenu annuel de l'ouvrier ne lui permet pas de faire face au minimum de ses dépenses et de celles de sa famille. Il y a entre son gain et son budget de famille un écart qui doit être comblé de quelque manière: soit que la femme travaille, soit que les associations de charité participent à l'entretien de la famille, ou soit qu'il y ait des privations qui sont une honte pour notre société.

Je prétends que tout citoyen habitant le Canada, quelle que soit l'infériorité de son emploi, devrait recevoir une rémunération suffisante pour lui permettre de rencontrer ses obligations à sa famille, autrement, lui et sa famille souffrent de leur santé, leur vitalité et ultérieurement dans leur utilité au pays et à la société.

Au lieu d'être un actif dans la communauté, ils deviennent un fardeau.

## LE BUDGET DE LA FAMILLE

Le budget qui suit est la compilation des dépenses ordinaires et raisonnables d'une famille d'ouvriers, composée de cinq personnes, couvrant 127 articles ou objets d'usage courant et indispensable. Chaque item a été pesé et analysé par des hommes et des femmes bien au courant des conditions dans lesquelles vivent les ouvriers dans les différents districts du pays.

Ce budget accuse une dépense de \$1,800 par année, bien qu'il ne tienne compte que des choses absolument nécessaires à la vie, sans extras d'aucune sorte, pas même un accouchement ou un enterrement.

Combien d'ouvriers au Canada gagnent annuellement \$1,800?

La réduction de ce budget à \$1,200 pour la même famille, signifie l'élimination de plusieurs choses considérées comme indispensables à une vie hygiénique, mais il est encore possible à une famille de vivre avec ce revenu dans un centre urbain.

Mais combien d'ouvriers au Canada font un gain annuel de \$1,200, alors que les statistiques officielles montrent que la moyenne du revenu des ouvriers est de \$900 par année?

## BUDGET D'UNE FAMILLE DE CINQ PERSONNES

(Le père, la mère, un fils de sept ans et une fille de cinq ans et une autre de trois ans.)

### LOYER, ECLAIRAGE, CHAUFFAGE ET TAXES

Loyer, \$15 par mois.	par année	\$ 180.00
Taxe d'eau, 6 1-2 p.c.		11.70
Charbon, 3 tonnes à \$18		54.00
Une corde de bois.		14.00
Eclairage à 35c. par semaine		18.20
		\$ 277.90

### NOURRITURE

3 liv. de viande par jour à 25c. la liv.	par année	\$ 273.75
180 lbs. de poisson à 15c. la lb.		27.00
Pain, 4 lbs par jour, à 6 1-2, 1460 lbs.		94.90
Potatoes, 8 sacs à \$1.50		12.00
Légumes et fruits, 60c. par sem.		31.20
Pois, riz, épices, 47c. par sem.		24.44
Beurre, 3 lbs par sem., à 40c		62.40
Saindoux, 1 lb. par sem., à 25c.		13.00
Oeufs, 1 doz. par sem., à 55c.		28.00
Lait, 1 pinte par jour à 14c.		51.10
Thé, café, à 30c. par semaine		15.60
Mélasse, 26 pintes par année		8.32
Sucre, 4 lbs par semaine à 8c la lb.		16.64
Farines, etc., 26c., par jour		94.90
		\$ 753.85

N.B.—Ce montant de \$753.85 pour la nourriture est l'équivalent de \$2.06 1-2 par jour pour cinq personnes, ou de \$157.77 par année par personne, ou de 13 3-4c. par repas pour chaque personne.

### DEPENSES DE MENAGE

2 barres de savon par semaine à 8c.	par année	\$ 12.48
Eau de Javelle, 5c. par semaine		2.60
Poudre à laver, 2c. par semaine		1.04
Empoiss, 7c. par semaine.		3.64
Bleu à laver, 2c. par sem.		1.56
Cire, une boîte par mois.		1.44
Balais, à 75c., 4 par année		3.00
Cuves, planches à laver		3.00
		\$ 28.76

### VETEMENT DU PERE

Un habit par année	par année	\$ 25.00
Une paire de pantalons		7.00
Trois habits de travail		15.00
Deux casquettes		1.50
Deux paires de gants		2.00
Une paire de bottines		5.00
Deux paires de chaussures de travail		7.00
Deux chemises		2.00
Quatre chemises de travail		3.00
Quatre sets de sous-vêtements		16.00
Six paires de bas		6.00
Un pardessus durant deux ans, à \$25.		12.50
Six collets		1.20
Deux cravates		.75
Une paire de bretelles		.75
Un parapluie		1.00
Une paire de mitaines de travail		.75
Six mouchoirs		1.00
Articles de toilette		5.20
Coupe de cheveux		3.00
Réparages des chaussures		10.00
Tabac, pipes, etc.		10.00
Boutons de manchettes, etc.		1.00
		\$ 186.65

### VETEMENT DE LA FEMME

Un costume par année	par année	\$ 25.00
Deux robes de maison à \$3		6.00
Un chapeau de toilette		6.00
Un chapeau de tous les jours		4.00
Un tour de cou ou étole		5.00
Deux paires de chaussures		10.00
Deux paires de claques.		2.00
Un manteau d'hiver		25.00
Deux blouses à \$3		6.00
Sous-vêtements		16.00

Deux paires de bas à \$1.50	3.00
Trois chemises de nuit	4.00
Une paire de gants	1.50
Quatre tabliers	2.00
Un parapluie à \$2.50 pour 3 ans	.75
Deux kimonos à \$1	2.00
Une paire de guêtres	1.30
Six mouchoirs	1.00
Articles de toilette	5.30
	\$ 125.80

### VETEMENT D'UN GARÇON (sept ans)

Trois complets à \$8	par année	\$ 24.00
Quatre chemises à 75c.		3.00
6 paires de bas à \$1.00		6.00
4 paires de chaussures à \$3.50		14.00
3 casquettes		1.50
3 paires de mitaines		1.80
2 sous-vêtements		2.50
1 paire de guêtres		1.50
4 paires de claques à 75c.		3.00
Un chandail		2.00

### Vêtements d'été

Un chapeau de paille	2.00
Deux chemises à \$1.00	2.00
2 cravates à 15c.	.30
Deux camisoles d'été	.70
4 collets mous à 25c.	1.00
2 chemises de nuit à \$1	2.00
1 doz. de mouchoirs	.50
2 paires de bretelles	.50
Coupe de cheveux, 25c. par mois.	3.00
Réparages des chaussures	5.00
	\$ 76.30

### VETEMENT D'UNE FILLETTE (cinq ans)

Une tourmaline	par année	\$ 1.50
Un bon chapeau		2.00
Un manteau d'hiver		8.00
Une bonne robe		3.00
Deux robes de maison		3.00
2 jupons de flanellette		1.00
2 sous-vêtements		2.00
2 chemises		1.00
2 chemises de nuit		1.00
2 paires de bas de laine		2.50
2 paires de bottines		7.50
2 paires de souliers		1.50
2 paires de claques		1.00
5 verges de ruban pour cheveux		1.50
2 paires de mitaines		1.00
Un cache-nez		1.00

### Vêtements d'été

3 robes blanches	4.00
2 jupons de coton	1.00
3 paires de bas	.75
2 pantalons de coton	1.00
Un chapeau de paille	2.00
2 camisoles d'été	.70
	\$ 48.45

### VETEMENTS D'UNE FILLETTE (Trois ans)

Même dépense que pour cinq ans.

### DEPENSES GENERALES

Ecoles	par année	\$ 10.00
Maladie		50.00
Tramways pour toute la famille		75.00
Assurances		24.00
Assurance des enfants		9.00
Assurance contre le feu		3.00
Outils et réparations		15.00
Charités		13.00
Glace, pendant 13 semaines		3.90
Journaux, lectures		23.40
Recréations		5.20
Linge de maison et de lit		25.00
Renovation du mobilier		40.00
Divers		10.00
		\$ 307.10
Total		\$1,803.26

"Vu que le journalier, avec le coût de la vie tel qu'il est aujourd'hui, ne peut gagner assez pour soutenir sa famille, même s'il a du travail trois cents jours par année, en dépit de toutes les privations, il se trouve toujours en lutte avec la pauvreté et comme résultat il menace toujours de devenir un fardeau pour la communauté pour laquelle il devrait être un actif."

"Je prétends que la responsabilité de faire vivre l'ouvrier et sa famille pèse sur les épaules de ceux qui l'emploient et retirent un bénéfice direct de son travail."

"Une industrie a de valeur pour une municipalité ou un pays en autant qu'elle donne du travail à un certain nombre de citoyens. Mais si cette industrie ne donne pas à ceux qu'elle emploie un minimum de salaire suffisant pour l'entretien de ses employés et de leur famille, elle fait des nécessités au lieu de donner des citoyens utiles à la société. Chaque usine payant de petits salaires fait cette oeuvre néfaste."

### CEUX QUI TRAVAILLENT SONT CEUX QUI SOUFFRENT

"Dans la lutte économique qui a pour théâtre tous les centres industriels, le travailleur est toujours la principale victime. Le coût de la vie a avancé beaucoup plus rapidement que son salaire et en conséquence sa famille doit avoir recours à la charité ou souffrir de privations qui sont un danger pour sa santé et sa vitalité. Je crois que le temps est venu d'établir une nouvelle corrélation entre les salaires et le coût de la vie, et un minimum de salaire basé sur le coût de la vie devrait être décrété par le gouvernement. Les employeurs seraient alors en meilleure position pour apprécier les besoins des travailleurs."

L'Echevin W. J. HUSHION.

(Extrait d'un discours prononcé le 4 février 1923).

## LA DESTRUCTION DU CHIENDENT

(Notes des fermes expérimentales)

Le chiendent est une herbe vivace difficile à détruire et extrêmement répandue, surtout parce qu'il se multiplie de deux façons, par sa semence et par ses rhizomes. Lorsqu'ils sont laissés dans le sol les fragments de ces rhizomes repoussent rapidement. Il faut, pour les détruire, les ramener à la surface du sol ou le soleil les dessèche. Il existe plusieurs moyens de combattre le chiendent, tous plus ou moins efficaces. Les voici:—

1. L'assolement à courte durée.
2. Jachère d'été.
3. Plantes sarclées.
4. Récolte étouffante.
5. Demi-jachère avec plantes étouffantes, suivie par une plante sarclée.
6. L'assolement de courte durée, posé d'une plante sarclée, d'une céréale ou d'un trèfle, de trois ans, combiné avec un trèfle, donne de bons résultats, mais ces bons résultats ne sont pas apparents la première année. Il faut trois ou quatre ans ou plus de bonne culture avant que l'on puisse s'apercevoir d'un changement. C'est par la plante sarclée qu'il comporte que l'assolement est utile, les nombreuses façons culturales qu'exige cette plante sarclée sont le facteur qui aide le plus à détruire le chiendent.
7. La jachère d'été.— Sur terre très sale, une jachère d'été bien soignée, donne généralement des résultats plus satisfaisants que tout autre traitement, mais elle est assez coûteuse. On donne en automne un labour peu profond, de trois ou quatre pouces, que l'on fait suivre par un hersage et, au printemps par un deuxième labour de six à sept pouces, dans une direction opposée au premier. On passe ensuite sur les deux sens du champ, avec la herse souple et le cultivateur. Ces dernières façons doivent être données à intervalles de quinze jours environ pendant l'été. Les binages fréquents épuisent la faculté germinative des racines et ces dernières meurent. L'année sui-

NE COMMANDEZ PAS SEULEMENT "DE LA FARINE", MAIS COMMANDEZ DE LA

# Farine Regal

LA MELLEURE AU MONDE

avec laquelle vous ferez toujours des pâtisseries savoureuses, légères, appétissantes.

Vendue partout en sacs de 7-14-24 1/2 et 98 livres, et en barils de 98 et 196 livres.

St. Lawrence Flour Mills Company, Limited, MONTREAL.

## Un service bancaire dans le monde entier

Cette banque avec 572 succursales au Canada et à Terre-Neuve et 110 aux Indes Occidentales, Cuba, Amérique Centrale et du Sud, ainsi qu'à Londres, New-York, Paris, Barcelone et avec ses correspondants dans toutes les parties du monde, offre au public un service bancaire direct dans tous les centres financiers et commerciaux. Nous vous invitons à consulter nos gérants, qui se feront un plaisir de placer toutes nos facilités, à votre disposition.

# LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Vous obtiendrez toujours la meilleure qualité, le service le plus efficace et des prix beaucoup plus bas que les prix courants du marché, en faisant vos achats chez

# Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

447-449, STE-CATHERINE EST, MONTREAL

## Contre la Concurrence

N'oubliez pas que c'est surtout en temps de crise que le commerçant qui lutte doit penser à la publicité pour se défendre contre la concurrence et forcer la vente en stimulant les besoins.

Si vous voulez avoir une publicité réellement agissante, qui "vende", faites de la publicité dans

# LE MATIN

UN JOURNAL QUI EST LU PAR TOUS CEUX QUI SAVENT LIRE.

## LES BELLES FOURRURES

Nos nouvelles séries contiennent les modèles les plus récents et les plus distingués, depuis la gracieuse petite cravate en tulle jusqu'au luxueux tour de cou en renard ou en vison.

EMMAGASINAGE DES FOURRURES

La maison se charge de l'entretien et de la conservation des fourrures qui lui sont confiées par sa clientèle.

CHAS. DESJARDINS & CIE, Limitée

130, RUE SAINT-DENIS

Les produits les plus fins d'alimentation française sont toujours en vente chez

# KERHULU & ODIAU

LIMITÉE

172-184, RUE ST-DENIS

EST 2140

able de les couper et de les enfourer à la charrue. L'année suivante la terre est très sale on pourra ressemer du sarrasin. Il faut toujours faire suivre par une plante sarclée si c'est possible.

5. Demi-jachère, avec plante sarclée.— Cette dernière méthode, qui est très semblable à celle que l'on vient de décrire, a donné d'excellents résultats sur la station expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière. La demi-jachère est pratiquée sur prairie qui est labourée peu profondément (3 à 4 pouces), puis binée en automne. Au printemps, lorsque la terre est prête, on laboure profondément et on fait suivre par les façons culturales nécessaires pour une bonne préparation aux semailles. On sème ensuite des fourrages vers à raison de quatre boisseaux à l'acre, pour en faire du foin. L'année suivante on sème une plante sarclée — généralement des racines, que l'on sercle bien tout l'été.

E. L. RAYNAULT, Assistant, Station expérimentale, Ste-Anne de la Pocatière, P.Q.





...Le Cahier de Polémarque.

LA DERNIERE IDEE DES SUFFRAGETTES

Les féministes s'insurgent contre le serment d'allégeance que l'on impose aux épousées et qui fait partie intégrale de la bénédiction nuptiale.

L'obéissance, qui est une chose agréable plutôt, si elle vient spontanément d'une volonté conquise, perd de son charme quand elle est imposée.

Notre idéal est Protée et change constamment de forme. Ce qui lui semblait adorable quand la passion gonflait son cœur est terne et flou, tel un ballon crevé, quand son sang s'est refroidi.

Les amoureux sont sincères quand ils se jurent une inaltérable fidélité et ce n'est pas de leur faute si la vie se moque de leur serment.

UN BELLE OEUVRE (1)

Le Livre de mes fils, dont les éditions antérieures avaient connu un magnifique succès, vient de paraître.

La formation morale et intellectuelle de l'homme a toujours été l'un des problèmes les plus importants.

“La réforme scolaire dans toute sa plénitude” Trois hautes opinions claires, nettes, logiques

Qu'en pensent nos champions de la magnanculture?

“Indépendamment de la question religieuse, on ne saurait refuser à l'Etat l'autorisation de pourvoir à l'éducation de ses sujets; il a le droit de se protéger contre les dangers qui naissent de l'ignorance et du vice, lesquels engendrent le crime et l'insubordination.”

Cardinal MANNING.

“Sans aucune réserve, je suis en faveur de lois d'Etat instituant l'instruction obligatoire. L'instruction est si nécessaire au citoyen et pour lui-même et pour la société que les parents qui négligent de faire instruire leurs enfants pèchent contre l'enfant et contre la société et devraient être punis par l'Etat.”

MGR IRELAND.

“Bien qu'un grand nombre d'esprits croient que l'Etat n'a pas le droit de rendre l'instruction obligatoire, il nous est impossible de partager leur sentiment. Nous pensons que l'Etat a le droit en vertu même de sa mission, d'exiger de ses sujets une certaine somme, si faible soit-elle, de connaissances élémentaires, et de forcer les parents qui ne peuvent ou ne veulent pas procurer par d'autres moyens cette éducation à leurs enfants, à profiter de l'école publique, supposée, bien entendu, qu'elle soit en harmonie avec les convictions religieuses et avec la conscience du chef de famille.”

MGR VON KETTELER.

QUESTIONS OUVRIERES

Sollicitude Gouvernementale

Le hasard me fait tomber sur un numéro assez récent du Soleil, où il est dit que “M. Robert Taschereau, avocat, montre la sollicitude des gouvernements libéraux au moyen des lois qui leur accordent une juste protection.”

Le jeune conférencier, je dois l'avouer tout de suite, s'y montre plus intelligent que le premier ministre et que M. Antonin Gaipeault: il n'a pas affirmé, comme le premier, que nous avons la “meilleure législation sociale du continent américain, ni, comme le second, que notre province avait été la première à bénéficier d'une loi sur les accidents du travail.”

Le discours du jeune conférencier pêche surtout par omission. C'est ainsi que nous le voyons s'étendre longuement sur la nécessité des unions ouvrières, sans dire que nous n'avons encore aucune législation sur ce sujet.

Cela, pourtant, tous les esprits avisés le déplorent. L'un de nos meilleurs docteurs en droit écrivait en 1921: “Une réforme s'impose impérieusement... Il faut à tout prix modifier nos lois industrielles de façon à faire rentrer dans la légalité le syndicat ouvrier et la convention collective.”

Notre conférencier, d'autre part, parle imprudemment lorsqu'il déclare que “notre bureau des inspecteurs de manufactures est le mieux organisé en Amérique...”

Le premier ministre pourrait lui dire que les travailleurs ne sont pas satisfaits de ces lois, qu'ils demandent des réformes. Il pourrait même lui rappeler que des délégations ouvrières sont allées le voir à ce sujet, le 19 janvier 1921 et avant, le 27 janvier et le 9 février 1922 et aussi quelque temps après l'ouverture de la session de la même année.

seurs, le Manitoba et la Nouvelle-Ecosse ont réduit ce maximum à 54 heures?

Mais là où le conférencier de Saint-Sauveur devient cruellement cynique — sûrement sans le savoir — c'est quand il ose citer notre loi du salaire minimum pour les femmes!

Enfin, le Soleil nous fait voir que l'hôte du cercle libéral de Saint-Sauveur a discours avec complaisance sur notre loi des accidents de travail. Or, tous, même les ouvriers de Saint-Sauveur, de Québec, savent que cette loi est la plus arriérée du “continent américain.”

Pour résumer ces remarques, écrites à la hâte, je me permets d'ajouter que cette législation ouvrière du parti libéral qui fait l'orgueil de M. Robert Taschereau et des nombreux Irénées de Clubs de Réforme ne réveille rien de général ou qui autorise d'annoncer l'aurore “de temps nouveaux.”

En fait, cette loi est venue quinze ans après son heure! Que dis-je? elle n'indique même pas le “tournant de notre histoire.”

Ce qu'elle fut? — tout simplement la copie servile de législations surannées repêchées dans quelque exotique et caduc recueil de lois. A ce moment-là, tous les pays du monde avaient des mesures semblables — sauf peut-être le Tonkin.

Rappelez-vous jeune homme, que notre loi des accidents du travail fut votée en 1909 et que, dès le 1er juin 1904, sir Horace Archambault prononçait un discours de près de quarante pages, établissant avec force que la “bonne vieille” province de Québec demeurait le seul endroit à ne pas avoir une telle loi!

Et le jeune conférencier de s'écrier: “Bien peu de gens auraient cru, il y a vingt ans, que de tels progrès seraient accomplis!” — Non, mais non!

Je vous pose, pour finir, cette question: Fallait-il que le parti au pouvoir, en ce temps-là, fût un troupeau d'abrutis pour qu'il ne fût même pas croyable, alors, qu'il viendrait un jour où notre province aurait une loi des accidents de travail comme la Colombie-Britannique en possédait une depuis 1891?

LA VIE RURALE

La Grande Cause

Un ami du Matin nous envoie de Québec l'article suivant, dû à la plume de M. Thomas Poulin, chroniqueur ouvrier de la vieille capitale.

Il y a déjà longtemps que nous parlons du problème de la désertion des campagnes et de l'exode des nôtres aux Etats-Unis; nous en avons vu une foule d'aspects et nous croyons qu'il est temps de nous résumer en quelques mots:

Partent de nos campagnes, des colons, des cultivateurs, des artisans et habitants des villages.

Partent pour les Etats-Unis, un certain nombre de ceux déjà nommés en plus de nos ouvriers des villes.

Notre population rurale se compose moitié de cultivateurs et colons, moitié d'habitants de villages, c'est-à-dire d'habitants de petites villes.

Tout ce monde part de la campagne, s'en va dans les villes canadiennes ou américaines pour une seule cause importante et immédiate: pour vivre.

Toutes les autres causes que l'on trouve pour expliquer ces départs en masse ne sont que secondaires, souvent même elles sont enfantines.

Nous trouverons toujours des gens qui aimeront à se déplacer soit de la campagne à la ville, soit de la ville à la campagne, soit de la campagne au pays de colonisation; mais fournissons à nos gens les moyens de vivre et jamais on ne verra de ces déplacements en masse.

Le cultivateur qui fera son affaire sur sa terre, le colon qui réussira, l'artisan des villages qui aura du travail, l'ouvrier des villes qui pourra travailler et gagner un salaire viable, d'une manière générale, ne se déplacera pas. Il restera attaché à sa terre, à son village, à sa ville.

Le fils de cultivateur qui aura l'assurance d'avoir un établissement ne songera guère à courir l'aventure. On met trop généralement au compte de l'esprit d'aventure et de l'attraitance ce que l'on devrait mettre à celui du manque d'avenir et du besoin de se créer une situation.

Le mouvement de la ville à la campagne est en partie une chose nécessaire et inévitable d'ailleurs. Pour certains, c'est même souhaitable, car il est reconnu qu'un pays se retrempe et va la plupart du temps chercher ses gloires nationales dans ses campagnes. La porte de la campagne à la ville ne peut être close sans qu'un pays en souffre.

Pourquoi doit-on chercher ailleurs sa vie? La grande cause repose sur la centralisation industrielle qui fait disparaître la petite industrie un peu partout dans la campagne, pour la ramasser dans trois ou quatre grands centres. De ce fait, les marchés pour l'écoulement de la production agricole diminuent, la culture ne devient plus payante parce qu'elle doit demeurer générale et

être à la merci des entrepreneurs.

La culture demeurant stationnaire, partant le travail de la terre, la main-d'oeuvre familiale se multipliant elle accuse vite un surplus de main-d'oeuvre qui doit demeurer inactive ou chercher ailleurs du travail. Voilà pourquoi les fils de cultivateurs, souvent, doivent s'en aller. Il est inutile d'ajouter que plusieurs aussi doivent partir pour répondre à une vocation ou à des aptitudes particulières.

La machine agricole venant remplacer le travail humain, le nombre des bras inactifs est d'autant augmenté ainsi que celui de ceux qui doivent partir. Ceci affecte et les fils de cultivateurs et les journaliers des villages.

La petite industrie étant disparue, il ne faut pas s'étonner si les ouvriers des villages doivent aussi disparaître.

Les colons qui partent sont ou de mauvais colons qu'il n'est pas intéressant de retenir sur les lots, ou de bons qui ne peuvent pas arriver dans leurs affaires. Et d'ordinaire le colon ne peut arriver parce qu'il ne trouve pas à sa portée l'industrie qui lui permettra de vendre ses premières récoltes, c'est-à-dire la coupe de son bois.

Il faut bien se convaincre en plus que tout le monde n'est pas fait pour être colon; que ceux qui le contestent se frappent la poitrine et se demandent sérieusement pourquoi ils ne sont pas sur un lot de colonisation.

Nos ouvriers des villes partent ou parce qu'il n'ont pas suffisamment de travail ou pas suffisamment de salaire, ou encore ni travail ni revenu. Qu'y a-t-il à leur reprocher?

Parmi les remèdes de longue haleine qu'il faut appliquer, comptons d'abord une campagne d'éducation, particulièrement à l'école; une campagne d'organisation professionnelle et coopérative; une campagne d'économie.

Seulement, il ne faut pas se faire d'illusion; les cultivateurs d'aujourd'hui ne consentiront pas à mener la vie des cultivateurs d'autrefois, les colons d'aujourd'hui n'accepteront pas la situation qui était faite aux colons d'autrefois pas plus que les professionnels, les industriels, les commerçants d'aujourd'hui ne mènent la vie d'autrefois. Toutes les classes cherchent à se servir, dans la mesure de leurs forces, des progrès modernes, et il serait injuste et inutile d'ailleurs de vouloir qu'une ou deux catégories seulement de notre population porte encore des bottes sauvages, s'éclairant aux allumettes de cède, lave au battoir, ne mange que de la galette de sarrasin et du lard salé, etc.

Le remède qui presse le plus c'est la décentralisation de l'industrie.

Si nous ne pouvons trouver les moyens d'assurer une vie raisonnable à une partie de notre population, ne la blâmons pas si elle part, car elle fait ce que tout le monde ferait à sa place; elle

Entre la Poire et le Fromage

FERNAND AIME LE PEUPLE

“Que le gouvernement soit ferme”, dit M. Fernand Rinfret dans le Canada, en parlant des troubles ouvriers qui ont lieu à Sydney, Nouvelle-Ecosse.

Et il félicite le premier ministre Armstrong de garder les troupes dans la région.

Dame, pour Fernand, quand l'ouvrier fait grève la civilisation chancelle, les vies sont en danger; on menace la propriété privée; l'ouvrier n'est-il pas, par essence, un voleur et un assassin?

Honneur au noble M. Rinfret, qui ne craint pas de prêcher la fermeté devant cette lointaine racaille.

M. Rinfret est un ami de l'ouvrier. Qui aime bien, — n'est-ce pas, Fernand? — châtie bien.

DESOLATION SUR DESOLATION. Devant les débris de la basilique de Québec s'élevait le monument Taschereau. La statue — le drapé surtout — ne manque pas de beauté, mais le piédestal?

Dans le piédestal, aurait dit Victor Hugo, il y a pied. Et M. Vermare a su nous le faire voir. Figurez-vous d'abord une balustrade de Watteau, mièvre et très fêtes-galantes; ensuite un socle plain entouré d'amours fessus, pansus et joffius et tout cet or sur fond rose...

Viens écouter le frisson De l'eau, de l'or et des ro-ses... Cécile, la prochaine fois qu'elle viendra à Québec, en éprouvera de la jalousie.

M. Vermare possède une grande qualité pour un sculpteur: il connaît l'humaine nature en général et la Québécoise en particulier.

LA MONTAGNE EN TRAVAIL. Pourquoi parler du creusage du Saint-Laurent, du creusage d'un charbon problématique, du creusage des fondations de l'Hôtel de ville, du creusage des preuves fabriquées par des experts en preuve, de la profondeur des discours de l'honorable Athanase David, quand, en fait de creusage intensif, de creusage... creux, savant, et laborieux, nous voyons tous les jours Médéric se labourer la cervelle pour en faire jaillir cette petite flamme recalcitrante qui doit rallumer sa popularité?

Médéric, malgré les soins de Lafleur, député. Ce champion de l'hygiène n'emprunte même plus la pipe du voisin: la plante à Nicot a pour lui moins de charmes depuis quelque temps; il déprime le pétun, la chique et le Quesnel, ce qui est pour ce fumeur et ce cracheur sansait un symptôme d'embaras intellectuel.

Quelle culbute, quel grand écart, quel sant péruleux le contortionniste municipal pourra-t-il inventer dans le but de ramener vers lui l'admiration des foules? Telle est la pensée qui ronge son virginal cerveau.

Creusez, Médéric, creusez toujours et suivez le conseil de monsieur de La Fontaine: Travaillez, prenez la peine, bien que chez vous ce soit précisément le fonds qui manque le plus!

M. DE FERAUDY M. de Feraudy revient chez nous: tant mieux. Qui donc disait que le Canadien n'aimait pas le théâtre? Le Canadien adore le théâtre et cela devient facile à démontrer.

Le Canadien aime le théâtre d'Hugo dans la personne de sir Lomer, ce burgrave — oh, si grave — de la Phynance. En Léonyde, c'est Racine ou Corneille qui lui est donné d'admirer: Léonyde! unique objet de mon ressentiment!

Tout le théâtre d'Eschyle revêt en Athanase comme Athanase revêt dans le théâtre d'Eschyle. Larousse (p. 1294) le dit fort bien: “L'imagination puissante d'Athanase anime la nature, la légende et l'homme”, et plus loin: “Par la profondeur de ses vues philosophiques, il est un penseur autant qu'un poète lyrique.”

M. Alexandre Taschereau évoque irrésistiblement Guignol et même — on l'a vu lors de l'affaire Roberts et l'annonce de la pendaison des assassins de Blanche Garneau — le Grand-Guignol. Et que dire maintenant du Shakespeare d'un Atho'stant (c.f.: The whisper of death), du Molière d'un Brodeur, du Julien Daoust d'un Irénée Vautrin? Mais celui qui symbolise à lui seul tout le théâtre comique depuis Plaute jusqu'à Courteline, en passant par Charlie Chaplin, c'est — vous l'avez dit avant moi — Médéric Martin.

Qu'on aille applaudir M. de Feraudy, soit! J'en suis. Seulement n'oublions jamais que nous avons chez nous de très grands artistes sur les planches de nos hushings.

UN MANQUE D'APPETIT. C'était pendant un de ces petits dîners fins comme sait les fabriquer l'estimable cuisinier du club de Réformet, parmi les éphébes du libéralisme à l'eau de rose, siégeaient quelques lutteurs plus âgés. On commentait les causes de la défaite. Soudain entre avec son mûleux air penché notre ami Vautrin dans son vapoureux complet exotique, couleur cacao nuancé de guano, si j'ose ainsi m'exprimer. Un silence sépulchral accueille le dieu tombé.

Irénée, comme de juste, s'installe au haut bout de la table et le garçon diligent dépose devant lui une assiette remplie de mets suaves, comme seul le chef... mais je crois l'avoir déjà dit.

—Que désirez-vous donc? fait Irénée, légèrement inquiet.

—Nous disions, répond un homme franc, que vous ressembliez à un oiseau-mouche mort (a dead humming-bird).

(Coup de tonnerre lointain — atmosphère chargée — midi étouffant — silence lourd. On aurait entendu voler un oiseau-mouche.)

Un quart d'heure après, le garçon attentif enlevait l'assiette remplie de mets suaves, car Irénée n'avait plus d'appétit.

EMBARQUEZ-VOUS! QUE L'ON SE PRESSE... Le sort en est jeté! La nacelle, la banque rurale est dans le roseau jaseurs de la réclame.

M. Caron, ministre de l'agriculture, persiste dans son intention de fonder une banque pour les agriculteurs. C'est, nous aimons à le répéter, un geste de haute moralité politique.

M. Caron, qui vient d'assister au départ de vingt mille colons et agriculteurs pour les Etats-Unis, devra nécessairement établir une succursale dans la république voisine. Et de tout mon cœur d'oppositionniste je souhaite que ces vingt mille personnes y déposent assez d'argent pour se permettre de venir voter à la prochaine élection provinciale.

Quant aux autres — vari nantes — qui consentent à demeurer, je leur conseille de s'embarquer dans la barque à... Caron, de façon à donner beaucoup d'ouvrage à M. Caron. Peut-être, en effet, que si M. Caron s'occupe moins du ministère de l'agriculture pour s'occuper davantage de la banque des Agriculteurs, l'Agriculture n'en ira que mieux?

UN COQ-EN-PATE. Il y en a qui meurent de faim, c'est entendu, mais il y a chez nous des coqs-en-pâte et des fa-meux. Un coq-en-pâte fameux, par exemple, c'est M. Desmarès, — M. Desmarès? keksepsa? — Comment! Vous ne connaissez pas M. Desmarès? C'est incroyable!...

Vous devriez nous raconter savoir que les branches d'arbres que Concordia recueille de tous les côtés servent à chauffer M. Desmarès! Que le sieur Desmarès habite une demeure à la fois vénitienne et champêtre — rus in urbe — qu'il vit au milieu des fleurs comme un papillon dans les roses; que Concordia, non seulement le chauffe, mais encore le loge à l'oeil; et non seulement elle le loge lui, le Desmarès, mais encore veille-t-elle sur lui au moyen de sergents de ville spécialement préposés à la protection de la précieuse bobine du dit Desmarès.

Vous dirais-je que l'illustre Desmarès vit entouré de défendances, de domestiques; qu'il empoche, bon an, mal an, quelque vingt mille thunes en douze mois de calendrier? Je ne veux pas vous le dire, vous pourriez ne pas me croire.

Et cependant, oui cependant, c'est la pure vérité. Mieux que cela, le noble Desmarès fait son petit voyage annuel en Allemagne ou en Hollande, d'où il est originaire et d'où, évidemment, il a rapporté une forte passion pour le fromage. Non, lecteur, je vous assure que Desmarès n'est pas un ambassadeur, un savant étranger, un expert indispensable, fonctionnaire important — j'ai de fortes raisons de croire que Desmarès n'est pas naturalisé. Desmarès, c'est un trust, le trust du parc Lafontaine. Seul Desmarès peut commercer sur ce parc; il faut voir aussi avec quel zèle il stimule la police contre les innocents vendeurs de ballons ou de crème g'acée qui osent s'aventurer dans ses domaines.

Et c'est ainsi que moyennant une somme dérisoire M. Desmarès vit en prince aux frais de la princesse Concordia et s'est amassé une jolie boule.

Vous me direz que cela ne peut pas durer, que ce trustard étranger doit disparaître. En effet, je viens d'apprendre que M. Desmarès se retire, fortune faite.

C'est même son neveu, de Hollande, qui s'en vient le remplacer.

Pierre QUIROULE.

MACNAB APPEALS TO CAESAR. — OTHERWISE OTTAWA (suite de la page 1)

soldiers, Mahomet-like, on the eve of battle, that death meant Paradise.

Such sacrilegious swank (1) is not warranted, even in so-called patriotic transports and raptures on the battlefield. A sense of proportion should not be lost sight of.

We are not Mohammedans, Sir, and General Currie, great man though he be esteemed, is not the prophet of Allah.

We are not ignorant fools; and, unless I am greatly mistaken, we shall refuse to worship the god Gouin at Currie's direction and dictation, in violation and disregard of sworn facts that unmistakably condemn the Minister of Justice beyond all possible question.

In what position is Sir Arthur Currie at this very moment, having his word in mind, (2) respecting the stolen and sold matriculation papers to prospective entrants to study of the McGill curriculum?

I say, Sir, this offence, dishonourable and scandalous though it be, bears no comparison, in point of gravity, with the offending of Messrs. Gouin and Taschereau, both ministrants of justice and for the moment supreme as such, the former of whom the Principal of McGill has praised without stint — and lacking justification.

Your chickens, Sir, have thus come home to roost, and soon. For to speak in unwarranted praise of those who practise dishonesty in high places is but poor warrant with which to invoke a “point of honor” on the part of those who should look to you for guidance and example.

BRENTON A. MACNAB. Montreal, July 16, 1923.

(1) “To those who will fall I say:—You will not die, but step into Immortality. Your mother will not lament your fate, but will be proud to have borne such sons. Your names will be revered for ever and ever by your grateful country and God will take you unto himself.”—Sir Arthur Currie, at Arras, March 27, 1918. The quotation is part of a “Special Order-of-the-Day.”

(2) “All students who know anything about the stolen papers are asked to go to the heads of their schools and tell what facts they are in possession of. It is hoped they will regard this as a point of honor, Sir Arthur Currie, Principal of McGill University, said. The investigation will be continued until those guilty are apprehended and the matter is entirely cleared up.”—(From the Montreal Gazette.)

LE MATIN est publié par Roger Maillet, à Montréal, rue Saint-Denis, 162, ch. 300-301. Il est imprimé par la Compagnie d'Imprimerie “LE MATIN, limitée, 71, rue St-Jacques.

(1) Livre de mes fils, par Paul DOUMER. — 332 mille. Vol. 20-13cm de 352 pages (lib. Vuibert). 9 fr.